



CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX FORMATIONS DISPENSEES A DISTANCE

Objet

Les conditions ci-dessous détaillées s'appliquent exclusivement aux produits suivants, commercialisés par Edialux sur sa plateforme PEST@LEARNING :

- Modules dispensés à distance (FOAD)

Conditions relatives à l'utilisation de la prestation

Le client (entreprise ou entité responsable de l'acte d'achat) s'engage à ce que :

- Le module objet de l'acte d'achat unitaire ne soit dispensé qu'à un unique apprenant, nommé désigné lors de la formalisation de l'achat
- Le contenu de ce module reste la propriété intellectuelle d'Edialux, toute reproduction, même partielle, en est strictement interdite
- Le support, imprimable par l'apprenant en fin de parcours, reste la propriété intellectuelle d'Edialux, toute reproduction, même partielle, en est strictement interdite

Conditions d'obtention d'accès à la prestation

Préalablement à l'acte d'achat de la prestation un client peut recevoir une convention de formation. Cette convention fait fonction de devis

A l'acceptation de sa commande par Edialux :

- Un client reçoit un code d'accès utilisable par l'apprenant désigné
- Ce code reste actif durant une période de 15 jours à dater du début du parcours par l'apprenant
- Les modalités d'ouverture de la session par l'apprenant sont définies par Edialux et acceptées par le client

Clôture de la prestation

A clôture de la prestation Edialux adresse au client :

- Une attestation nominative établie au nom de l'apprenant désigné à l'acte d'achat

Le client peut recevoir, sur demande :

- Le relevé des connexions de l'apprenant
- L'évaluation de l'action de formation établie par l'apprenant

Envoi de la facture

Le client reçoit la facture avec le code d'accès

Conditions générales de règlement applicables aux formations dispensées à distance

Nos modalités de fonctionnement applicables aux produits objets de ce document ne nous autorisent pas, dans l'immédiat, à accepter le règlement de ces produits par subrogation, de l'organisme financeur du client à Edialux.

Lorsque le coût de la prestation est pris en charge par un organisme financeur le client :

- Présente la convention de formation à son organisme financeur
- S'acquiesce auprès d'Edialux du règlement de la prestation, selon les conditions détaillées ci-dessous
- Se fait rembourser le montant pris en charge directement par son organisme financeur

Conditions de règlement applicables aux clients confirmés d'Edialux

Un client confirmé d'Edialux passe commande pour recevoir un accès à un module.

Celui-ci lui est facturé dans les conditions établies ci-dessus

Cette facture doit être acquittée selon les conditions générales qui lui sont, par ailleurs, appliquées par Edialux

Conditions de règlement applicables aux nouveaux clients d'Edialux

Un demandeur reçoit d'Edialux un formulaire d'ouverture de compte accompagné des présentes conditions générales de vente.

Pour recevoir un accès à un module une fois son compte client ouvert, le demandeur doit s'acquiescer, à la commande, du montant intégral de la facture